

## Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale<sup>1</sup>

CF: 1058

Nom de l'établissement : Station de présinge

Adresse de l'établissement: 51 chemin des Grands Bois

Date dernière mise à jour: 23.03.2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque	Année du diagnostic
RDC	Grande pièce	Joint extérieur de fenêtre	2019		2009
RDC	Grande pièce	Cartons amiantés	2014	Assaini	2009
RDC	Grande pièce	fibrociment type Eternit	2019		2009
RDC	Petite pièce	Joint extérieur de fenêtre	2019		2009
RDC	Petite pièce	Cartons amiantés	2014	Assaini	2009
RDC	Petite pièce	fibrociment type Eternit	2019		2009

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.